

## CONCERTATION PRÉALABLE : AVENIR DU TRAITEMENT DES DÉCHETS EN HAUTE-VIENNE ET EN CREUSE

### Compte-rendu de la réunion thématique à l'ENSIL ENSCI, jeudi 23 septembre 2022

**Animateur :** Emmanuel VAILLE (cabinet 2concert)

**Garante CNDP :** Catherine TREBAOL

**Représentants du projet :** Mathieu JARRY (Limoges Métropole) et Emmanuel LATHIERE (Syded 87)

**Intervenants table-ronde :** Geneviève FEUILLADE, Professeur et responsable de la spécialité Génie de l'Eau et Environnement de l'ENSIL-ENSCI ; Julie REYNAUD, Chargée d'Etude et de Formations Déchets et Economie Circulaire, Office international de l'Eau

**Christelle Aupetit-Berthelemot, directrice de l'ENSIL-ENSCI :** Bonsoir. Quelques mots, alors, vous, étudiants de l'école, vous êtes déjà au courant, donc, vous connaissez un petit peu ce que je vais raconter, mais pour les personnes extérieures à l'école qui sont là, quelques mots quand même sur l'ENSIL ENSCI, école d'ingénieur de Limoges, de l'Université de Limoges, on est une composante de l'Université qui accueille des étudiants niveau Bac jusqu'à niveau bac +5, donc, on recrute sur Parcoursup, d'accord, et on recrute, après, à bac +2 sur le concours classe préparatoire aux grandes écoles, donc, des lycées, et puis IUT, licence, etc. Donc, voilà, on a le plaisir d'accueillir 850 étudiants sur le site, ~~donc, le site~~ qui est sur ces deux bâtiments, celui dans lequel vous êtes, bâtiment A, et celui qui est juste à côté où vous avez pu voir en arrivant une pyramide noire à l'envers qui est, en fait, l'amphithéâtre du bâtiment, et le bâtiment qui est à côté, en lien avec le laboratoire de recherche en céramique. Au niveau de cette école, donc, 6 départements à la rentrée, qui sont plutôt liés, on va dire, à la physique, électronique et télécommunications, mécatronique et génie civil. Génie civil, département qu'on vient d'ouvrir à la rentrée, en partenariat avec le site d'Égletons qui est assez réputé dans ce domaine depuis des années. Ensuite, 3 autres départements plutôt, on va dire, sous le thème de la chimie, qui sont matériaux, traitement de surface, céramique industrielle. Par rapport au thème de ce soir, quelques mots, j'ai pris la direction il y a très peu de temps de cette école, en début d'année, un des maîtres mots que je répète régulièrement aux étudiants pour les sensibiliser, à l'ensemble des étudiants, il faut, même si là, on a des étudiants Génie de l'eau et environnement, aujourd'hui, on ne peut pas former de bons managers, de grands ingénieurs qui ~~ici~~ ne sont pas responsables. S'ils ne sont pas en lien avec l'idée de citoyenneté, de protection de la planète, de développement durable, etc. On accentue, on veut accentuer même dans les années à venir la formation à ce niveau-là, et le thème que vous allez traiter ce soir, il y aura des exemples donnés par ma collègue, Geneviève Feuillade, qui est la responsable du département Génie de l'eau et environnement, par les étudiants qu'ont travaillé sur ce thème et ont des questions envers vous ce soir. Eux sont très sensibilisés. On va essayer de ~~les~~ sensibiliser les autres départements tout autant lors de leur formation. Voilà, c'est un thème qui nous tient à cœur. En plus, l'école est quand même chauffée par l'incinérateur dont on va parler ce soir, donc, évidemment, sur site, on est très concernés, bien entendu. On va être attentif à tout ça. Je suis ravie, en tout cas, de vous avoir ici, et puis je souhaite une bonne soirée à tout le monde.

*Applaudissements*

**Animateur :** Merci beaucoup. Alors, bonsoir à tous, je m'appelle Emmanuel Vaillle, je travaille dans un cabinet qui s'appelle 2Concert, on fait ce qu'on appelle de la concertation, on va vous expliquer ce que c'est juste après, et on travaille pour le compte des trois structures dont vous allez avoir une présentation ce soir, Limoges

Métropole, SYDED 87 et EVOLIS 23. Avant de commencer la réunion, je vais accueillir Sarah Gentil, Vice-présidente de Limoges Métropole, qui va vous expliquer un petit peu pourquoi cette concertation.

**Sarah Gentil, Limoges Métropole :** Merci beaucoup. Sarah Gentil, Vice-présidente Limoges Métropole, en charge de la Propreté, mais surtout, et ce qui ne concerne ce soir, en charge de la collecte et du traitement des déchets. Ce soir, comme vous l'avez vu, puisque visiblement, vous avez travaillé sur ces sujets toute l'après-midi, nous allons parler et vous faites partie du cycle de la concertation, justement, sur l'avenir des déchets. Je vais faire venir mon collègue Edmond Lagorce du Syded. Parce que Limoges Métropole n'est pas seule à avoir décidé de cette concertation. Ce soir, je vous présente les excuses des élus ~~de Creuse~~ creusois . Ce soir, ils avaient des d'autres réunions publiques, donc, ils vous présentent leurs excuses pour ne pas être présents, mais mon collègue qui est Vice-président comme moi, mais au SYDED. Le SYDED, ce sera expliqué après, c'est le reste du département en dehors de Limoges Métropole. Nous avons créé une entente tous les trois, on regroupe la Haute-Vienne entière et la Creuse, et nous avons décidé de proposer cette concertation à tous nos concitoyens parce que tout simplement, nous avons, comme l'a dit Christelle tout à l'heure, un équipement qui est la centrale énergie déchets qui arrive à obsolescence dans quelques années, et il va falloir penser sérieusement à son avenir. Et vous, , je ne sais pas si on n'a que des premières années ou plus, aujourd'hui, mais vous l'avez peut-être visitée, donc, vous savez comment ça fonctionne puisqu'il y a des visites organisées, alors, si vous ne l'avez pas fait, il faut le faire, c'est très intéressant de le voir fonctionner en vrai. Là, bien sûr, vous aurez des explications théoriques, mais les visites sont organisées. Alors, c'est vrai qu'il y a eu le Covid et que le Covid a empêché des visites par le public. Donc, Cette concertation qui est une volonté de l'Entente, nous vous la proposons afin de discuter autour de l'opportunité d'un tel équipement qui arrive en bout de vie, je crois que vous allez nous proposer des choses intéressantes, m'a-t-on dit. D'ailleurs, je dois remercier :

- Votre professeur, Madame Geneviève Feuillade, qui a travaillé avec vous tout l'après-midi.
- Bien sûr, vous, pour la contribution que vous allez nous apporter,
- Madame la Directrice puisqu'elle nous accueille chez elle. Merci beaucoup.
- le cabinet 2Concert qui nous suit depuis quelques mois,
- Madame la garante, Madame Trebaol qui va se présenter après, et expliquer pourquoi elle est là, et quelle est sa nécessité d'être présente.
- Les collaborateurs, aussi, qui sont derrière : Les collaborateurs des 3 collectivités qui travaillent avec le cabinet 2Concert depuis de nombreuses semaines et mois, pour faire cette concertation.
- Bien sûr, les élus, facilitateurs parce que ce n'était pas gagné d'avance. Nous n'avons pas tous la même sensibilité. Parfois, nous avons des gros différents, mais là, nous avons su nous mettre les uns avec les autres pour un projet qui nous tient à cœur, et pour un projet nécessaire à notre territoire. Enfin, il vous sera présenté. Voilà, et puis merci à vous tous, les invités, parce qu'il n'y a pas que des élèves, il y a aussi des personnes qui viennent de l'extérieur, me semble-t-il. Merci pour votre participation.

### *Applaudissements*

**Animateur :** Je vais vous présenter en deux mots le programme de cette réunion, on est ensemble pour à peu près 2 heures, on va essayer de vous libérer aux alentours de 20 heures selon le nombre de questions que vous pourrez avoir. Vous allez voir, on a plusieurs parties, on va vous présenter d'abord la Commission Nationale du Débat Public, et qui nomme des garants pour encadrer des concertations, vous allez comprendre de quoi il s'agit. Ensuite, on va vous présenter ce que c'est que la concertation préalable, parce que ça peut être un terme un peu particulier, ensuite, vous aurez une présentation du projet, et après, on vous laissera un petit moment pour poser des questions, donner des avis si vous avez des choses à demander ou des choses à

partager, et puis ensuite, on aura une petite table ronde avec 2 intervenantes qui se présenteront, que vous connaissez sans doute déjà ou peut-être, puisqu'elles sont à l'ENSIL, et pour la deuxième, une ancienne élève, donc, dans cet environnement, et puis à la fin, on terminera par une nouvelle séquence de questions-réponses. Voilà, donc, je laisse la parole à Madame Trebaol qui va se présenter, avant qu'on vous parle ensuite du projet.

**Catherine Trebaol :** Bonjour, je représente aujourd'hui la Commission Nationale du Débat Public. Alors, c'est une autorité administrative indépendante de l'État, indépendante aussi de la maîtrise d'ouvrage et de toutes les maîtrises d'ouvrage qui peuvent porter des projets en France, et cette organisation, en fait, est présidée par Chantal Jouanneau. La CNDP désigne auprès des collectivités maîtres d'ouvrage des garants. Donc, des garants sont des personnes indépendantes qui sont des tiers neutres, bienveillantes dans le cadre des réunions, et qui ont comme objet, en fait, de veiller à ce que la participation du public se fasse dans les meilleures conditions possible. On vous a rencontré au travers de Madame Feuillade et Madame la Directrice, Christelle Aupetit qui nous a accueillis dans son bureau. Car la première étape, en fait, du travail du garant quand on débarque sur un territoire, c'est de comprendre comment ce territoire fonctionne, et comment on pourrait faire en sorte que la concertation soit pleine et entière, que les personnes viennent à cette concertation, et on a eu un tel accueil à l'ENSIL, on nous a dit que vous vous occupiez de beaucoup de déchets, que ça occupait une partie importante de votre vie professionnelle, et que vous alliez faire des choses et que vous en faisiez toute l'année, notamment avec des écoles. Donc, ces modalités de concertation qui étaient prévues par maîtres d'ouvrage ont évolué, suite à cette équipe et ce contact, et en les remercie beaucoup. La deuxième partie, c'est ma présence en réunion, ma présence ou la présence de Dominique Ganiage, parce qu'on est 2 garantes. Moi, je viens de Brest, Dominique vient de Paris, et on alterne, en fait, je fais la première semaine, elle fait la deuxième semaine, et on se rejoint en fin de parcours. On est là pour ~~relier~~ garantir la transparence, en fait, du débat, pour que toutes les questions que vous pouvez poser, que toute personne peut poser sur le site de la concertation, ou en réunion, ou en nous écrivant, ait une réponse, quelle que soit la réponse. On est là aussi pour veiller à ce qu'il y ait une équivalence de la parole, c'est-à-dire que même s'il y a une association, et si l'association comprend 5 000 personnes, chaque personne a une voix. Ce n'est pas une association qui portera 5 000 voix d'un coup par son Président. On est également dans la reddition des comptes, c'est-à-dire qu'à l'issue de cette concertation, le garant dresse un bilan de tout ce qui s'est passé, de tout ce qui s'est dit, des questionnements, des débats, comment ils ont obtenu une réponse, et si le projet, qui est une opportunité de projet au départ, peut effectivement continuer sa route ou pas, donc, il y a toujours un scénario zéro, il y a des scénarios alternatifs, et il y a un scénario préférentiel. Alors, évidemment, chaque scénario va donner lieu à l'explication de la part du maître d'ouvrage, nous ne sommes pas du tout un avocat du projet ni un expert en déchets, nous sommes juste des personnes au service de la participation. Voilà, donc, je vous remercie, et je vous laisse la parole, Emmanuel.

### *Applaudissements*

**Animateur :** Merci beaucoup. Peut-être avant qu'on rentre dans le vif du sujet, on va vous présenter ce qu'on appelle la concertation préalable et le dispositif qui est organisé sur Limoges, et plus globalement sur la Haute-Vienne et la Creuse. Qu'est-ce que c'est, la concertation préalable ? en fait, c'est une manière d'organiser un débat public entre un porteur de projet, qui va être présenté tout à l'heure, et vous, le public de façon générale, et l'objectif c'est en fait, lorsque des projets d'aménagement sont esquissés ou qu'il y a l'idée de réaliser quelque chose sur un territoire, ben, que le public puisse en prendre connaissance et donner son avis avant que ce soit décidé, et avant que ça se fasse, pour savoir s'il faut aménager des choses, ou justement, revoir un certain nombre d'éléments, et c'est bien ça, l'objectif de la concertation préalable. On vous a listé ici les objectifs, je ne vais pas être très long là-dessus parce que ce n'est pas l'objet, forcément, de ce soir, mais insister sur un point, c'est que quand on fait une concertation préalable, on met en débat, ce qu'on appelle l'opportunité d'un projet, c'est-à-dire, avant que ce soit décidé et pour permettre au public de donner un

maximum de contribution. On débat des enjeux d'un projet, de ces impacts sur l'environnement, sur l'économie, tout et autour du projet et de son écosystème, effectivement, comme l'a dit Madame Trebaol, on discute de solutions alternatives. Est-ce que c'est le bon choix ? est-ce qu'il y a d'autres choix qui existent ? est-ce que ces choix sont viables techniquement, économiquement, etc., c'est bien l'objet du débat. Et puis on débat aussi de qu'est-ce qui peut se faire après, c'est-à-dire, la concertation s'arrête à un moment donné, qu'est-ce qu'on fait une fois que la concertation s'arrête, comment le dialogue peut se poursuivre sur le sujet. Alors, une concertation, il y a un calendrier et un périmètre puisque c'est sur un territoire que se trouve un projet, la concertation à laquelle vous assistez ce soir et à laquelle vous participez, elle se déroule du 12 septembre au 21 octobre, et elle concerne tout le territoire de la Haute-Vienne et de la Creuse. On n'est pas obligé d'habiter dans le département pour participer, on peut venir de n'importe où, mais ça veut dire que sur ces 2 départements, il y a un travail d'information qui a été fait pour permettre aux habitants de pouvoir participer. Donc, il y a un calendrier, un périmètre, et puis il y a des outils d'information et de participation, il y a un site internet que vous pouvez aller visiter pendant la réunion ou après, [avenirdenosdéchets-HauteVienne-Creuse.fr](http://avenirdenosdéchets-HauteVienne-Creuse.fr), vous avez toutes les informations sur le projet, sur la concertation, un formulaire de participation si vous voulez poster des avis ou poser des questions, c'est un petit peu la plateforme sur laquelle tout se passe, et vous avez toutes les informations. Sur le site, vous avez un dossier, une synthèse qui vous présente très intégralement le projet, et tout ce qui est mis au débat, et puis vous avez différents outils de communication qui sont utilisés pour vous permettre de participer. Voilà, ensuite, on a des temps d'échanges, ça, c'est ce qu'on fait ce soir, il y a différentes réunions qui sont organisées sur l'ensemble du territoire de la Haute-Vienne et de la Creuse, vous avez des dates ici, et à chaque fois, c'est le même principe, on vous présente le projet et on fait en sorte d'avoir un temps d'échange avec le public. Voilà, sur cette partie, on pourra répondre à vos questions, après, si vous avez des questions sur la mécanique de la concertation, parce que pour certains, ça doit être assez nouveau, mais on va à présent vous présenter le projet, ce sur quoi vous allez pouvoir débattre, avec Mathieu Jarry et Emmanuel Lathière.

**Emmanuel Lathière** : Bonsoir à tous. On va, avec Mathieu, vous présenter les éléments de projet, moi, je vais plutôt être sur les éléments de contexte, de compréhension générale, on va dire, transversaux au projet, et Mathieu fera plutôt la présentation, on va dire, plutôt technique par rapport aux hypothèses qui vous sont présentées, qui vous seront présentées tout à l'heure. Comme cela a été dit par Madame Gentil, aujourd'hui, le maître d'ouvrage, ou plutôt la co-maîtrise d'ouvrage, ce sont 3 entités, comme cela a été dit, qui se sont regroupées en Entente intercommunale. L'Entente Intercommunale, c'est une configuration qui est rendue possible par le Code Général des collectivités territoriales, mais qui n'a pas la personnalité morale, pas de personnalité juridique. On est donc, sur une entité, justement, qui a pour but, par contre, de partager des objectifs de mutualisation, de solidarité entre eux. Et en ce qui nous concerne entre, donc, Limoges Métropole, EVOLIS 23 et le SYDED de Haute-Vienne, l'objectif, c'est d'aller sur de la coopération par rapport aux équipements de traitement. Il y en a plusieurs. Ce soir, les échanges et les débats vont être concentrés bien sûr sur la centrale énergie déchets, parce que c'est la priorité du moment, ~~on va dire~~, mais il y a plusieurs équipements de traitement, je vous les présenterai également tout à l'heure. Cet ensemble géographique représente, vous voyez, quasiment 450 000 habitants, on est sur 283 communes, et donc, sur 2 départements. La particularité pour la Creuse, c'est qu'effectivement, aujourd'hui, dans l'entente, il y a EVOLIS 23 qui est un syndicat mixte de traitement de collecte et de traitement des déchets, notamment, qui a d'autres missions, mais dans la réflexion qui est présentée également ce soir, la perspective est de pouvoir inclure tout le département de la Creuse dans cette réflexion pour l'avenir d'un nouvel équipement de traitement des déchets. Alors, le contexte actuel par rapport, justement, à ces différents équipements, ces installations qui existent en matière de traitement des déchets en Haute-Vienne et en Creuse. Pour les ordures ménagères résiduelles, on va dire, donc, la poubelle grise ou sac noir classique que vous connaissez, jusqu'à une période récente, il y avait la centrale énergie déchets de Limoges Métropole qui a été créée en 1989, donc, on est en 2022, ~~on~~ qui a donc déjà 33 ans d'existence. Comme ça a été déjà rapidement évoqué, c'est un équipement

dont on connaît la fin de vie, globalement, et d'ici là 2030, c'est un équipement qui ne sera plus en configuration, ~~oui, on va dire,~~ d'accueillir et de traiter les ordures ménagères résiduelles sur le site. La question est donc de se poser l'avenir de cet équipement-là. Il y avait jusqu'à une période récente en Creuse, notamment, une installation de stockage des déchets non dangereux, donc, qui était à Noth, qui est le lieu, d'ailleurs, du siège social d'EVOLIS 23, et cette installation de stockage des déchets non dangereux, elle a fermé en 2018. Elle a fermé pour des raisons administratives liées à la nature de ces équipements-là. Aujourd'hui, le département de la Creuse, EVOLIS 23, donc, n'a plus cet équipement-là en proximité. Les ordures ménagères résiduelles du département de la Creuse aujourd'hui vont, donc, dans d'autres exutoires. Ces autres exutoires, vous le voyez, ils sont au-delà de nos frontières de la Haute-Vienne et de la Creuse, puisqu'elles vont soit sur Gournay en Indre, dont la fermeture administrative est annoncée également pour 2023. 2023, c'est dans quelques mois **et** une partie des ordures ménagères résiduelles vont également dans l'Allier à Magnet. Mais là aussi, sur ces 2 équipements, on sait très bien que malheureusement, à court terme, les ordures ménagères résiduelles ne pourront plus aller dans ces exutoires. En effet, il y a des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets qui ont été mis en œuvre depuis la réforme de 2015, de la loi NOTRe, qui a transféré la planification des déchets, de l'institution départementale à l'institution régionale, et donc, ces plans régionaux qui ont été adoptés, pour celui qui nous concerne, en Nouvelle-Aquitaine en octobre 2019, et bien, ces plans régionaux, ils définissent globalement, on va dire, des frontières administratives. Ce qu'il faut comprendre par cela, c'est que d'une région à une autre ne **sera** plus acceptées dans une échéance, donc, assez courte, la réception des déchets provenant d'autres régions administratives voisines. Pour pouvoir traiter les ordures ménagères résiduelles du département de la Creuse, et bien, il n'y a pas d'autres solutions qu'elles soient traitées sur l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Quand on raisonne Nouvelle-Aquitaine, la proximité immédiate, aujourd'hui, c'est le département de la Haute-Vienne. Ça, c'était le cas des ordures ménagères résiduelles, et nous avons un autre équipement qui existe sur le département de la Haute-Vienne, c'est une installation de stockage de déchets non dangereux, la même qu'avait EVOLIS jusqu'à une période récente, qui est donc située à Peyrat-de-Bellac, qui est propriété du SYDED, et dont la fin d'exploitation est prévue en 2039. Je ne l'ai pas dit, mais c'était important de le rappeler, les installations de stockage de déchets non dangereux accueillent, donc, bien sûr des déchets non dangereux, et majoritairement, des déchets dit ultimes qui n'ont aucune solution de valorisation ou de recyclabilité. Le contexte réglementaire, vous le savez, votre Directrice a rappelé que c'était une thématique forte, importante, prégnante, quand on parle des équipements de traitement, on est sur des équipements qui sont classés pour la protection de l'environnement, sur lesquels il y a bien entendu des enjeux environnementaux, de salubrité publique, donc, il y a beaucoup de contrôles. La réglementation applicable dans le domaine des déchets, elle est définie à deux niveaux :

- Le premier, c'est l'Union Européenne.

L'Europe est très active en la matière et sur le sujet des déchets, et de la réglementation autour des déchets, ce qui fait qu'on est dans le droit français en France, ensuite, nous avons des déclinaisons, ces déclinaisons souvent de Directives Européennes, elles s'inscrivent dans le cadre du Code de l'environnement. Donc, au titre du Code de l'environnement, nous retrouvons la hiérarchie des modes de traitement qui a été définie encore une fois par l'Europe. Pendant très longtemps, depuis les grands textes de loi en France, qui sont intervenus en matière de déchets, depuis 1975 pour la première grande loi en tant que tel, puis dans les années 2000 est apparue la notion de prévention des déchets. Jusqu'au début des années 2000, on avait une production de déchets et on se contentait, je vais dire, de les prendre en charge, de les traiter sous diverses formes possibles, mais depuis le milieu des années 2000, face à la société de consommation, une explosion, surtout, de la production de déchets partout dans les pays et dans les sociétés développées, est apparue la notion de prévention. L'idée avant tout, donc, c'est d'éviter qu'un déchet ne soit produit. Sans doute que vous connaissez cette expression, « le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas », parce qu'il y a zéro impact

environnemental, mais aussi, zéro coût, bien sûr, financier, économique. Dans nos entités, EVOLIS 23, Limoges Métropole ou SYDED, nous devons mettre en place des actions de prévention, et c'est un levier important sur lequel nous essayons de mettre un maximum de moyens. Pour autant, il y a malgré tout aussi des objets, à un moment donné, dont les citoyens, la population souhaite se séparer, on a intitulé ça un non déchet parce qu'on considère que le déchet de quelqu'un dans ce cas de figure-là peut être une ressource pour quelqu'un d'autre, ça peut être un objet qui peut resservir pour un autre usager, une autre personne. Donc, la priorité dans la hiérarchie des modes de traitement, après la prévention, c'est le réemploi, la réutilisation, la réparation, faire en sorte qu'en fait, le déchet de l'un devienne une ressource pour l'autre. Et ensuite, on arrive véritablement sur la notion de déchets, donc, on a toujours dans cette hiérarchie, et quand on va sur le plus ou moins, en partant du global vers le local, il y a le recyclage, là, c'est un équipement qu'on a pas cité tout à l'heure, jusqu'à présent, il y a aussi sur le département de la Haute-Vienne, propriété de Limoges Métropole, un centre de tri qui est installé pas très très loin d'ici, à Beaunes-les-Mines. Le centre de tri, lui, permet que tout l'ensemble des emballages ménagers, les emballages cartonnettes, plastiques, le papier et le verre également, et bien, tous ceux-là peuvent être peut-être recyclés, valorisés, et donc, constituent de nouvelles ressources, de nouvelles matières premières. Ensuite, il y a encore, quand on descend d'un cran, la valorisation énergétique. L'idée, ça a été dit, de la centrale énergie déchets Limoges Métropole actuelle, la centrale énergie déchets produit de l'électricité, produit du gaz dans le cadre d'un réseau, de réseau de chauffage public. Donc, on a cette valorisation énergétique. ~~et la dernière petite pointe en rouge, c'est à dire, vraiment là,~~ Les déchets ultimes pour lesquels on n'a aucune solution, ils doivent être le plus réduits possible, c'est l'élimination, c'est le stockage dans les installations que j'évoquais tout à l'heure, par exemple, à Bellac sur le Nord du département. Dans les derniers grands textes vraiment importants en matière de déchets, c'est la loi AGEC dont vous en avez sans doute entendu parler, la loi antigaspillage pour une économie circulaire. C'est un texte vraiment important qui met en avant officiellement, on va dire, l'économie circulaire, une nouvelle notion qui est apparue au-delà de la prévention, on attend beaucoup de décrets qui doivent découler de cette loi, mais il y a déjà des gestes très concrets, importants qui sont déjà arrivés, l'interdiction de l'usage des plastiques à usage unique, par exemple, voilà, c'est un élément qui est contenu dans cette loi. Je termine par le plan régional de la Nouvelle-Aquitaine, donc, qui a été adopté en octobre 2019, il reprend des objectifs de diminution assez importante drastique, véritablement, en termes de production de déchets. Vous le voyez, si on regarde les déchets ménagers, l'objectif, c'est de réduire la production totale de ces déchets de 14 % entre 2010 et 2031. Pour ce faire, la prévention, nos politiques de prévention sont là : c'est important de pouvoir, donc, vraiment leur donner les moyens d'une action efficace. Il s'agit également de diviser par 2 les quantités de déchets non dangereux, non inertes, stockés d'ici à 2025, par rapport à 2010. Diminuer, vous voyez, par 2 ; 50 % de diminution, ce sont des enjeux très importants pour nous, qu'il faut essayer de tenir. Et enfin, le plan régional, un autre élément pour faire la transition avec Mathieu, le plan régional mentionne véritablement la préférence pour la valorisation énergétique à l'élimination, avec notamment l'objectif, d'améliorer la performance énergétique des unités d'incinération actuelles. Aujourd'hui, l'incinérateur est en fin de vie, il s'agit de faire mieux demain avec un équipement. L'enjeu du débat de la concertation, c'est justement, notamment, sa capacité, son dimensionnement et au-delà de son positionnement, et en tout cas, il faut intégrer cet objectif d'amélioration par rapport à l'équipement actuel. Donc, je passe la parole à Mathieu pour la partie technique du projet.

**Mathieu Jarry :** Bonsoir à tous, je vais prendre quelques minutes pour parler de valorisation énergétique. Alors, je sais que la grande majorité, connaît ce procédé, mais je prends quelques minutes. D'abord, votre bac vert ou votre bac noir sur le territoire, une fois collecté, est déposé dans une grande fosse. Dans cette fosse, on va venir avec un grappin qu'on conduit avec un joystick, et qui va venir alimenter un four. Et dans ce four-

là, les déchets vont brûler tous seuls, grâce à l'énergie que nos déchets contiennent, ils brûlent tous seuls. Alors, après, on va parler des sous-produits. Une fois que ça a brûlé, on a un premier sous-produit. Ce sous-produit, c'est ce qu'on appelle les mâchefers. Les mâchefers, c'est tout ce qui n'a pas brûlé, ça représente 18 % de ce qui est entré. Les mâchefers vont connaître un traitement. On va venir les déferrailler, on va venir les cribler, on va les faire mûrir pendant 5 mois sur une plateforme dédiée, on va les analyser sur différents critères, et si les analyses sont conformes à la réglementation, on va pouvoir les utiliser en sous-couche routière, en remplacement de graves qu'on aurait dû prélever dans des carrières naturelles. Donc, ça, ce sont les mâchefers. Vous avez après les fumées. Les fumées à l'intérieur du four, elles sont à plus de 1 000 degrés. Du coup, on va venir récupérer cette énergie qui est dans les fumées, c'est ni plus ni moins qu'une chaudière, comme vous avez des chaudières dans vos appartements ou dans vos maisons. L'eau de la chaudière va effectivement passer de l'état liquide à l'état vapeur, et cette vapeur, on va pouvoir la récupérer en passant soit par une turbine, pour créer de l'électricité, soit avec des échangeurs, pour récupérer la chaleur et alimenter des réseaux de chaleur pour chauffer des radiateurs, ou avoir l'eau chaude au niveau des robinets. On a la possibilité de faire les deux, et la centrale énergie déchets qui est à 200 mètres d'ici fait les deux. Les fumées, une fois qu'elles sont refroidies, on va les dépolluer. Elles vont passer par un système de traitement des fumées qui est très résumé sur ce schéma. Pour faire simple, on injecte des réactifs, il y a des réactions chimiques qui se font, il y a également des barrières physiques concrètes qui font qu'on va venir récupérer toute la pollution et toutes les poussières de ces fumées, et c'est ce qu'on appelle les REFIO : Des résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères. Vous avez ici toute la pollution contenue dans nos déchets, et ces REFIO, ça représente 2 % de ce qui est rentré au départ. Ces REFIO, ils vont aller sur des installations spéciales, des installations de stockage des déchets dangereux. Il y en a 15 en France, et celle dont dépend la centrale énergie déchets, c'est en Maine-et-Loire. Et bien évidemment, ces déchets-là, ils vont subir un prétraitement sur ces installations-là. Ensuite, on vient les déposer dans des alvéoles spécifiques, on a une traçabilité—on sait exactement quel lot a été déposé à quelle heure,. C'est cela les sous-produits de l'incinération, et au final, vous avez en sortie de cheminée ces nuages blancs qui sont de la vapeur d'eau, qui sont de l'oxygène, qui sont du CO<sub>2</sub>, et également des infimes éléments de traces de polluants qui vont être très inférieurs au seuil de la réglementation française et Européenne. Réglementation extrêmement stricte, qui n'a pas cessé d'évoluer pendant 40 ans, et l'activité de l'incinération en France est l'activité la plus surveillée avec le nucléaire. En termes d'émissions polluantes, les 124 unités de valorisation énergétique en France, cela représente en termes de particules en suspension 0.01 % des émissions de toute la France. Sur les dioxines furanes<sup>1</sup>, la même démonstration, l'ensemble du parc de ces installations représente 0.45 % du total des émissions de dioxines furanes, et une autre manière de dire, en 30 ans, les dioxines furanes qui ont été émises par ces installations, ça a été divisé par 800 entre 1990 et 2020. Donc, ça n'a plus rien à voir grâce à la réglementation, à cette évolution, grâce aux nouvelles techniques de traitement des fumées.

4 enjeux ont guidé la réflexion de l'ensemble des membres de l'Entente :

- Le premier c'est la nécessaire autonomie du territoire sur cette question des traitements des déchets, pour assumer ces responsabilités. Ce sont nos déchets, il est normal qu'on les traite sur nos territoires, sinon, c'est un peu trop facile. Et en gardant effectivement cette autonomie, ça permet de conserver une certaine gouvernance et de maîtriser les coûts. Donc, c'est le premier enjeu, effectivement, qui a été étudié.
- Le deuxième, c'est l'adéquation avec l'ensemble des textes réglementaires, avec bien évidemment avoir en tête la prévention, c'est l'axe numéro 1 de notre travail au quotidien, et on ne le répètera jamais assez, le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas.

---

<sup>1</sup> Les dioxines sont une famille de molécules qui se forment de manière non intentionnelle lors des étapes de combustion.

- Troisième enjeu, la transition énergétique et l'autonomie du territoire, vous connaissez le contexte actuel, le prix de l'électricité a été multipliée par 10 en 1 an, le gaz naturel a également évolué à la hausse. On a cette énergie potentiellement disponible dans les déchets, ça mérite de se poser la question de savoir quoi en faire.
- Le dernier point, c'est la recherche de l'excellence technologique au service du territoire pour limiter les impacts environnementaux et pour assurer un cadre de vie, auprès des riverains, agréable. Le plus agréable possible.

On a donc un scénario dit préférentiel qui serait la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique sur la parcelle existante, en contrebas. Et adosser un troisième réseau de chaleur qui desservirait le centre-ville. Aujourd'hui, l'installation dessert deux réseaux de chaleur, celui du Val-de-Laurence et celui de Beaubreuil qui alimentent, par exemple, l'Ensil et cet amphithéâtre.

On a également des scénarios alternatifs, et on va rentrer dans le détail. :

- Le premier scénario, c'est ce qu'on appelle le scénario zéro, c'est là où on ne fait rien. Pour le coup, c'est peut-être le moins crédible, en tout cas, c'est ce qu'un technicien va se dire, c'est-à-dire que si on ne fait rien, on n'a plus d'installation de traitement sur les territoires. On pourra revenir en détail pourquoi la fin de vie de l'installation, mais on n'a plus d'installation, donc, il faudra exporter nos déchets vers d'autres territoires. En 2030, je vous promets, nous aurons encore des déchets à traiter, en 2040 également, et sûrement encore 2050. Donc, la question, c'est ça. Sauf que les autres territoires ne nous attendent pas pour traiter nos déchets parce qu'ils sont également en difficulté. C'est lié à la réglementation, je ne reviens pas dessus. Et puis par rapport aux sites d'incinération qui peuvent exister sur les autres territoires, il n'y a pas la capacité de traiter les tonnages de la Haute-Vienne et de la Creuse. Scénario zéro sur le troisième réseau de chaleur, si on ne le fait pas, ça veut dire que les éventuels abonnés de ce futur réseau de chaleur continuent à avoir du chauffage individuel, soit en électrique, soit en gaz naturel, avec effectivement, un coût beaucoup plus important que ce que pourrait desservir ce réseau de chaleur. On y reviendra en détail.
- Autre scénario alternatif sur le dimensionnement : Notre scénario préférentiel est autour de 107 000 tonnes à l'année. Vous avez un scénario mini 2030 à 95 000, on fait varier deux hypothèses, la première, c'est la population, on prend les hypothèses de l'INSEE qui font des projections sur l'ensemble des territoires, qui ont fait des projections en 2030, 2040, 2050, on prend les projections les plus basses, on devait perdre des habitants sur le territoire. On fait beaucoup de préventions, et on ne fait pas apparaître la dernière ligne du tableau des incinérables déchetterie, qu'on met à zéro. Sous-entendu, ce sont ces flux aujourd'hui qui arrivent en déchèterie, qui vont en enfouissement et qui demain, pourraient éventuellement être incinérés. Ça veut dire que si on met zéro ici, on aura toujours quand même ce type de tonnage à traiter, il faut trouver un autre exutoire. Ca c'est le scénario mini. Si je vais tout de suite au scénario maxi, on prend la population maximale de la projection de l'INSEE, et là, on gagne beaucoup d'habitants, on ne fait aucun effort de prévention, on reste aux performances en kilo par habitant de 2021, ce qu'on ne souhaite pas. Donc, ce scénario est un peu une vue de l'esprit, et on retrouve les 12 000 tonnes sur la dernière ligne, incinérables aux déchèteries, et on arrive à 142 000 tonnes. Le scénario privilégié à ce stade, au sens de cette concertation, serait à 107 000 tonnes où on a une population projetée qui est moyennée entre l'hypothèse basse et l'hypothèse haute. On a bien acté une prévention importante à faire encore entre aujourd'hui et 2030, et on a ces 12 000 tonnes que l'on peut incinérer.
- Autre alternative sur la localisation : scénario préférentiel, on reconstruit à côté, j'en ai parlé rapidement, mais il y a dans le dossier, 3 autres localisations qu'on a fait apparaître : une pas très loin de lieu-dit Anguernaud, Palais-sur-Vienne, une en zone Nord et une à proximité du centre de recyclage



à Beaune-les-Mines. On a dans le dossier complet, 4 pages où on a fait apparaître 6 axes pour venir comparer ces localisations avec 26 critères.

Ces 6 axes sont :

- ✓ la compatibilité avec le plan local d'urbanisme, et la stratégie foncière, est-ce qu'on pourra mettre une installation à cet endroit-là par rapport à la réglementation ?,
- ✓ la pertinence géographique,
- ✓ la pertinence d'accessibilité pour les transports,
- ✓ la pertinence qui est la densité de population,
- ✓ la pertinence environnementale
- ✓ la pertinence financière.

Je ne rentre pas dans le détail, mais je vous amène à la conclusion. A ce jour pour l'Entente, reconstruire sur la parcelle actuelle permettrait de cocher le plus de cases :

- ✓ un intérêt pour les usagers, de par la proximité des réseaux de chaleur qui existent déjà,
- ✓ l'interconnexion par les infrastructures, notamment l'autoroute, le fait que ça limite les coûts d'investissement
- ✓ le bon isolement qu'on a quand même aujourd'hui avec le bois du Châtenet qui vient entourer sur trois côtés l'installation.

Quatrième alternative, on ne parle plus de construction d'une nouvelle installation, on modernise l'actuelle. Dans les simulations qu'on a faites, quand on dit « moderniser l'actuelle », ça veut dire qu'on garde un maximum d'équipements, et pour faire simple, on garde notamment la fosse en béton, par exemple, une certaine partie du bâtiment. Par contre, l'ensemble du process, on oublie, ce n'est plus adapté. Quand on fait ça :

- on arrive à des surcoûts d'investissement, des surcoûts d'investissement de l'ordre de 13 millions d'euros.
- On a également la difficulté lors des travaux, s'ils ont lieu, ~~de~~ : comment on fait pour traiter les ordures ménagères en continu ? ça veut dire que pendant la période de travaux, on va exporter les déchets quelque part, et ça représente un coût qu'on a estimé à 5 millions d'euros. C'est une durée des travaux plus importante, plus difficile, c'est éventuellement des mauvaises surprises. C'est un scénario un peu plus compliqué à notre sens de techniciens.

dernier scénario alternatif qui concerne le troisième réseau de chaleur, on n'alimente pas avec la nouvelle installation, mais on crée une chaufferie biomasse. Une chaufferie biomasse, c'est qu'on alimente avec du bois. Là aussi, des investissements supplémentaires, on passe de 37 millions d'euros à 42 millions d'euros, et au final, un prix de vente aux abonnés plus cher de 20 euros le mégawattheure. Il y aura 2 ateliers spécifiques sur le dimensionnement et la prévention associée, et un sur les impacts sanitaires, les impacts environnementaux de l'installation - du dimensionnement, on a prévu sur la colonne des 107 000 tonnes, je l'ai dit, de la prévention et d'une réduction des déchets. Il faut qu'on économise 90 kg par habitant et par an d'ordures ménagères résiduelles entre 2010 et 2030, et aujourd'hui, on a fait la moitié du chemin. On a déjà économisé 45 kg

par rapport à 2010, il reste 45 kg à économiser, sauf que ce n'est plus en 12 ans, mais en 8 ans. Donc il y a cet effort-là qui est pris en compte. Une autre manière de dire, 21 700 tonnes d'ordures ménagères résiduelles à économiser pour les 8 prochaines années. Concernant ces 107 000 tonnes, ce serait une ligne de traitement, je n'entre pas dans le détail, et sur le réseau de chaleur, 19 km de réseau de chaleur pour desservir 15 000 abonnés. Sur les performances environnementales, on est sur la recherche de l'excellence technologique. On serait sur une double filtration avec une DeNox catalytique. Pour faire simple, aujourd'hui, on a une simple filtration. Ça veut dire qu'on serait sur des performances en sortie de cheminée sur des seuils extrêmement bas, 5 à 10 fois inférieurs à la réglementation qui va arriver en 2023. Des choses sur lesquelles on ne sait pas faire mieux, aujourd'hui, techniquement. En termes de production d'électricité, ça serait multiplié par 4 par rapport à aujourd'hui, la production de chaleur multipliée par 3 notamment grâce à ce réseau de chaleur. On arriverait à une neutralité carbone, qui est quelque chose d'extrêmement important, et que les territoires recherchent. Et également, on arriverait à une réduction très importante de la consommation d'eau. Aujourd'hui, le panache qui sort des fumées, c'est qu'à un moment donné, on injecte au niveau des fumées de l'eau potable. On injecte 60 000 m<sup>3</sup> d'eau potable à l'année, ce qui fait que la centrale énergie déchets est l'un des plus gros consommateurs d'eau sur le territoire. Demain, le traitement à sec permettrait cette économie, et après la sécheresse qu'on a connue cet été, je pense que c'est plutôt intéressant. Concernant l'intégration dans l'environnement, on recule l'installation de 100 mètres par rapport à l'existante, ce qui fait qu'on s'éloigne un petit peu des plus proches riverains qui sont rue de Faugeras. On a le bois du Châtenet qui est quelque chose d'intéressant parce qu'il a permis d'éviter l'étalement urbain, et ainsi, l'installation aujourd'hui et demain est relativement isolée. On aurait la suppression du panache par le traitement à sec des fumées, j'en ai parlé, ce qui permettrait visuellement de ne plus voir ces fumées et même de ne plus voir les cheminées. Et puis quand on parle de construction, on part d'une page blanche, et là, en termes d'architecture, on peut imaginer tout ce qu'on veut, et c'est plus facile pour travailler, notamment pour limiter au maximum les nuisances sonores effectives. Pour finir, les connaissances économiques, le dimensionnement financier qui a été chiffré, ça serait 158,5 millions d'euros pour l'installation de traitement, 37 millions d'euros pour le réseau de chaleur. Concrètement est-ce que ça coûte plus cher à l'utilisateur ? La réponse est non. On a fait les simulations, on arriverait à un coût de traitement en 2030 de 19,1 euros par habitant, moyenné sur l'ensemble du territoire, ce qui est similaire à aujourd'hui. Pourquoi ? parce qu'on a cette économie d'échelle, on est sur un territoire plus élargi, parce qu'on a intégré la prévention des déchets, extrêmement important, et

parce qu'avec les ventes de chaleur et d'électricité plus importante, ça fait des recettes et ça permet de baisser, en tout cas, de ne pas augmenter le coût de traitement. Par rapport aux 3 réseaux de chaleur, ça fait 55 000 équivalents habitants qui bénéficieraient de l'énergie peu chère, moins de 80 euros le mégawattheure. Là, aujourd'hui, les prix sont en train de s'envoler, et ce devrait être le cas pour les 30 prochaines années. Et puis par rapport au chantier de cette installation et du réseau de chaleur, on arriverait à un pic d'activité à un moment donné de 300 personnes qui travailleraient sur le chantier. Du coup, des retombées économiques également pour le territoire.

**Animateur :** Merci beaucoup. Merci à tous les deux pour cette présentation.

### *Applaudissements*

On va avoir, ensuite, deux intervenantes qui vont donner leur point de vue par rapport à ce sujet-là, avant ça, on vous donne la parole sur une petite dizaine de minutes, si vous avez des premières questions, on vous redonnera la parole après. Qu'est-ce que ça vous inspire ? Est-ce que vous avez bien intégré de quoi il s'agissait ? Est-ce que ça vous semble pertinent ? Est-ce que vous avez des questions ? Ce n'est pas facile de se lancer, mais peut-être qu'on aura une ou un volontaire pour des questions. Il y a un micro qui va circuler, qui va vous être distribué. Peut-être pas forcément des élèves, mais d'autres participants présents ce soir, est-ce qu'il y a des premières questions ? Oui. Ah, Madame la Directrice lance le tour de table. Merci à vous.

**Christelle Aupetit-Berthelemot, directrice de l'ENSIL-ENSCI :** Il y a un des points, je n'en ai pas entendu parler dans votre présentation, ou il m'a échappé. Il m'a échappé, on va centraliser les déchets, donc, à côté, oui, du transport depuis la Creuse, depuis le Nord de la Haute-Vienne, etc., c'est-à-dire que, voilà, il y a des kilomètres et des kilomètres, on parle d'augmentation du coût de l'essence et d'électricité sur le véhicule électrique, donc, comment c'est pris en compte ?

**Animateur :** Mathieu, peut-être.

**Mathieu Jarry :** Pour faire simple, aujourd'hui, il y a une grande partie des déchets de la Creuse qui partent en Indre et dans l'Allier. Comme on fait ces kilomètres-là, déjà parcourus, si jamais on compare pour venir sur Limoges, on est sur quelque chose d'équivalent. Donc, il n'y a pas de grandes différences en termes de kilomètres parcourus, sachant que sur le volet financier, le poids du transport est relativement très modeste par rapport au coût du traitement. On a fait des simulations concrètement de coûts de traitement, et également le coût de transport. Concrètement, ce n'est pas un grand impact, et sur le volet de transport, l'objectif est de limiter les bilans carbone. Je fais juste un aparté, mais aujourd'hui, effectivement, la flotte de camions de Limoges Métropole pour collecter les déchets, c'est 100 % gasoil. Au 1<sup>er</sup> juin de l'année prochaine, on sort du 100 % gasoil, et on aura même une neutralité carbone sur le transport des déchets, avec une part électricité, et une part de carburant qui est faite à partir d'huile et de graisses usagées et recyclées. Et tout ce qui resterait encore d'émissions de CO2 seraient finalement compensées par les actions locales liées à l'agriculture, à la plantation. Donc, on a quand même cette notion de transition vers une neutralité carbone. Je vois qu'il y a Denis qui veut compléter sur les transports.

**Denis Mausset, Evolis 23 :** Oui, sur la partie transport, donc, le transport des ordures ménagères d'EVOLIS vers la centrale énergie déchets, pour son site de traitement, est fait par semi-remorque, on optimise, on met environ 24 tonnes par semi-remorque qui sont transportées par la route. Donc, pour les transports, on a une massification sur des stations de transfert.

**Animateur** : Merci. Vous vouliez compléter ?

**Christelle Aupetit-Berthelemot, directrice de l'ENSIL-ENSCI** : Du coup, construire plusieurs usines, je ne sais pas, peut-être plus petites, réduire le nombre de kilomètres, est-ce que ça, c'est quelque chose qui est plus économique, économiquement ou en tout cas, en terme de bilan énergétique pire, ou est-ce que ça aurait pu être une autre solution ?

**Mathieu Jarry** : Ça serait pire. Si je m'arrête là, ce n'est pas suffisant. Donc, imaginons, on part sur l'hypothèse de 2 usines à 55 000 tonnes, contrairement à une usine de 110 000 tonnes. Chaque usine coûterait 110 millions. On est à 220 millions d'euros, donc, on est déjà à 60 millions d'euros de plus en investissement. À partir de là, en plus, il faut regarder, si on fait une petite usine de 55 000 tonnes en Creuse, par exemple, ils n'ont pas la densité en termes d'habitants pour pouvoir créer un réseau de chaleur, pour que ce soit rentable. Donc, ça veut dire que cette usine-là, elle serait, du coup, 100 % électrique. Et là, à 100 % électrique, le bilan carbone est beaucoup moins intéressant. Il y aurait un moindre intérêt. Même si on limitait, le transport, on serait perdant globalement. Donc, ça serait beaucoup plus cher, et en termes d'environnement, ça serait moins bien.

**Emmanuel Lathière** : Le législateur, il ne va pas dans ce sens-là non plus : aujourd'hui, la tendance est plutôt de réduire le nombre de tous les petits équipements de traitement qui existaient, que ce soit l'unité d'incinération, un centre de stockage ou des centres de tri comme celui de Beaune-les-Mines, et plutôt de faire des équipements de taille plus importante, mais en tout cas, réduire le nombre, c'est ce qui explique qu'on a beaucoup d'installations qui, au fur et à mesure, ferment, effectivement. Donc, ce sont des enjeux de territoire partout en France aujourd'hui.

**Animateur** : Merci pour ces précisions. Est-ce qu'on a au moins une autre, deux autres questions avant qu'on donne la parole à nos intervenants ? C'est le moment. Oui, mademoiselle. Alors, le micro arrive, ça sera plus facile pour vous entendre.

**Participante** : Merci. Bonsoir. Moi, je ne suis pas dans la spécialité de déchets, du coup, je voulais vous demander comment ça fonctionne, comment ça se fait que les déchets se retrouvent enflammés dans le four ? J'aimerais savoir comment ça fonctionne.

**Mathieu Jarry** : Alors, effectivement, dès qu'on est sur une température, et la réglementation le précise, au-delà de 850 °C, on peut mettre les déchets. Donc, il faut qu'on arrive d'abord à cette température, et une fois qu'on atteint cette température-là, on est avec les déchets qui ont une valeur à haut PCI. PCI, c'est Pouvoir Calorifique Inférieur. Le déchet contient cette énergie, et dès lors qu'on le met en contact avec une forte chaleur déjà présente, les flammes apparaissent. Le plus simple étant, pour être convaincu, c'est de venir visiter la centrale énergie déchets. On fait ces visites, on fait passer devant les fours, on voit ces flammes.

**Animateur** : Est-ce que ça a répondu à votre question ?

**Participante** : Oui, mais il faut l'allumer, pour ça.

**Mathieu Jarry** : Vous avez raison. Il faut l'allumer. Il y a du combustible. Sur l'installation actuelle, c'est du fioul. L'idée, c'est au maximum de ne pas arrêter le four. C'est un équipement qui tourne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et on essaie que ça ne soit pas interrompu parce que si la température baisse, et si elle rebaisse au-dessous des 850 °C de la réglementation, c'est interdit de remettre des déchets. De toute façon, on a des volets qui sont fermés, on ne peut pas les mettre, et là, il faudrait remettre du fioul. Je n'ai pas les quantités en tête, mais c'est relativement limité. On est bien sur une installation qu'on essaie de conduire de manière

constante, et 365 jours par an, avec forcément, quand même, des arrêts liés à la maintenance, notamment un arrêt qui dure une semaine qui a lieu au mois de septembre.

**Animateur** : Une question, monsieur ?

**Participant** : Est-ce que du coup, dans la future installation, le fait d'enlever les recyclables, en tout cas, ceux qui restent, les résiduels, ne va pas justement baisser ce PCI, et donc, poser des problèmes pour le traitement ?

**Mathieu Jarry** : Alors, non. En fait, la réalité, c'est que le dimensionnement prévoit des PCI plus importants qu'aujourd'hui. Aujourd'hui, on a encore dans nos poubelles vertes une grande partie de biodéchets. La réglementation impose au 31 décembre 2023, l'année prochaine, qu'il y ait une solution de tri à la source pour l'ensemble des usagers. C'est la réalité des projections qu'on doit prendre en compte, c'est qu'effectivement, cette part de biodéchets doit sortir, au moins 30 kg en moins. Donc, ces biodéchets, c'est une partie qui est humide. Le PCI des déchets, d'il y a 10 ans, il y a 20 ans, est différent par rapport à aujourd'hui, et différent de celui qui aura lieu dans 10 ans, 20 ans et 30 ans. On sera sur des capacités de PCI plus hautes, et qui permettront de produire plus de chaleur. On est plutôt dans cette logique-là.

**Animateur** : Alors, on avait une question par là-bas.

**Participant** : C'est par rapport au financement... enfin, non, pas au financement, mais une fois que l'usine sera construite ou pas, est-ce que le SYDED, EVOLIS 23 paye Limoges Métropole pour ~~donner~~ pour traiter leurs déchets, ou est-ce que c'est quelque chose que vous faites en collaboration ? Voilà.

**Emmanuel Lathière** : Alors, sur la question des coûts et de leur partage, on va dire, entre les 3 entités, c'est dans la philosophie même de l'Entente intercommunale, les élus se mettent d'accord sur le prix qui est applicable pour chacune des 3 entités, mais qui est le même. Voilà, c'est la notion de solidarité. À travers l'Entente intercommunale, l'objectif, c'est qu'on partage les coûts, donc, le reste à charge pour équilibrer le budget complet de l'investissement, il est partagé entre 3 équitablement, par les 3 entités.

**Animateur** : Est-ce que ça répond à votre question ?

**Participant** : Oui, mais j'en ai une autre.

**Animateur** : Alors, allez-y, vous avez le droit.

**Participant** : Et donc, vu qu'il y a la filière, il y aura tout ce qui est traitement, enfin, non, chaleur pour les habitants de Limoges, du coup, est-ce que l'électricité et la chaleur seront moins cher pour les habitants de Limoges, est-ce que dans un sens, ça ne serait pas injuste pour tous les autres habitants de la Creuse et de la Haute-Vienne qui ne bénéficient pas du réseau de chaleur, et donc, des tarifs préférentiels ?

**Emmanuel Lathière** : Aujourd'hui, effectivement, on est sur une péréquation à la tonne entrante, avec le même coût, ce qui n'était pas effectivement le cas à un moment donné par le passé, donc, effectivement, on est sur une vision un peu technique, c'est que chaque collectivité produit des tonnages et paye pour ce qu'il a produit, mais avec le même prix à l'entrée de l'installation. Donc, il faudra, dans le cadre de la gouvernance, se questionner, est-ce qu'on garde ce système-là, est-ce qu'on fait une pondération, et plutôt à l'habitant, est-ce qu'on inclut le transport ou pas, est-ce que, effectivement, quel est l'intérêt, le poids de la recette, ~~pas~~ sachant qu'effectivement, la recette de chaleur et les recettes d'électricité sont déduites des coûts qui resteraient à payer. Donc, ces questions-là seront posées dans le cadre, effectivement, de l'Entente. L'Entente qui a vocation à changer, effectivement, de dimension et à avoir une vraie structure juridique, on parle éventuellement d'un groupement d'intérêt public, effectivement, il y aura ces questions qui arriveront, et ça sera aux élus de trancher et de décider.

**Animateur :** Alors, on va prendre une ou deux autres dernières questions rapidement, on vous redonnera la parole après. Est-ce qu'il y a... Monsieur ? On essaye de faire des réponses courtes pour avoir une autre question s'il y en a après, et ensuite, on donne la parole aux intervenants.

**Participant :** J'aurais une question concernant le dossier de concertation, du coup, on peut voir les émissions et le bilan carbone de l'installation, et il y a beaucoup de CO2 évité, mais c'est évité par rapport à quoi, en fait, parce qu'on voit que le bilan carbone, ben, on est en moins 2 500 tonnes par an, mais techniquement, on va produire plus de CO2 qu'actuellement, vu qu'on va brûler plus de déchets.

**Mathieu Jarry :** Alors, on s'appuie sur le référentiel de l'ADEME. Le bilan carbone, c'est codifié, c'est une méthode qui a été créée par Jean-Marc Jancovici, et je pense que vous connaissez peut-être. On considère que sur les ordures ménagères résiduelles, il y a ce qu'on appelle du carbone biogène. Cette partie-là, effectivement, dans le calcul de la neutralité carbone n'apparaît plus, c'est pour ça qu'il n'est pas comptabilisé. Est-ce que c'est une vue de l'esprit ou pas ? Je ne vais pas l'expliquer à leur place, mais en tout cas, la réponse que je vais apporter, c'est qu'on a appliqué strictement l'argumentation sur ce calcul méthodologique qui est la compensation carbone des émissions carbone.

**Animateur :** Est-ce que ça précise un peu les choses ?

**Participant :** Ça ne dit pas par rapport à quoi est-ce ça a été étudié, aux actuelles émissions ?

**Mathieu Jarry :** Alors, aujourd'hui, ce pourcentage est, de mémoire de 50 %, effectivement, il y a une valeur fixe, et après, il y a des programmes de développement et de recherche en cours qui vont mesurer et qui viendront dater le carbone qui serait produit pour savoir, effectivement, si on considère que c'est du carbone à comptabiliser dans les émissions CO2, ou si c'est du carbone dit biogène<sup>2</sup>, et qui serait, lui, à ne pas comptabiliser. Il y a des programmes aujourd'hui en cours de développement sur ça, et il est probable, si le projet venait à se faire, qu'on se dote de cette technologie-là pour être plus près de la réalité et mesurer exactement quel carbone peut être comptabilisé dans ce cas-là.

**Catherine Trebaol :** Est-ce que je peux demander à la maîtrise d'ouvrage, dans ce cas-là, de mettre sur le site, éventuellement, la méthodologie de l'ADEME ? C'est possible ? Parce que ça n'a pas été figuré, effectivement, dans les deux concertations, mais c'est bon qu'on y ait accès. Merci beaucoup.

**Animateur :** Merci. Je précise, on va prendre une toute dernière question, s'il y a des choses qui n'ont pas répondu à vos questions, etc., et parce que le temps est limité ce soir, n'hésitez pas à écrire sur le site, on vous répondra. Allez, toute dernière question et on laisse la parole à nos intervenants. Monsieur, peut-être, oui. Assez rapidement pour ne pas vous libérer trop tard non plus.

**Participant :** Alors, du coup, au niveau de la présentation de projet, on a parlé vraiment de parties techniques et tout, mais moi, ce que j'aimerais savoir, c'est par rapport à la population environnement, environnement de la station, il y aura tout ce qui y sera, nuisances sonores lors de la construction, est-ce que ça a été pris en compte lors de l'étude pour comment faire accepter le projet à la société qui est autour du site, sur les avantages, et sur le budget ? Je ne sais pas si ça a été le cas.

**Mathieu Jarry :** Je vais peut-être aller assez vite sur cette question parce qu'on a un atelier sur le sujet dans quelques jours. Pour l'instant, on n'a rien fait, on est en réflexion, donc, effectivement, on n'a pas poussé cette question-là, mais vous avez raison, et je crois que c'est un sujet sur lequel vous avez travaillé cet après-midi. C'est comment on fait, effectivement, pour lier des liens de confiance avec les riverains. Et, aujourd'hui, il y a

---

<sup>2</sup> Le carbone biogénique est le carbone contenu dans la biomasse d'origine agricole ou forestière, émis lors de sa combustion ou dégradation, ainsi que celui contenu dans la matière organique du sol.

des solutions techniques pour limiter les nuisances sonores, donc, ça, on le présentera à notre réunion spécifique. Mais au-delà de solutions techniques, ce qui est important, c'est surtout la relation, entre cette installation et les riverains. Alors, un petit exemple et je m'arrête là, on nous avait proposé qu'on aille à la rencontre des riverains. On a fait des portes ouvertes au mois de juillet, chose qu'on n'avait pas faite par le passé, et effectivement, c'était extrêmement important. Donc, au-delà des solutions techniques, il y a surtout du lien à créer avec les riverains, qu'ils connaissent l'installation et que ça se passe bien, et je retiens cette question et on y travaillera plus précisément si le projet vient à aboutir.

**Animateur :** Merci pour votre question. Je vous propose qu'on passe à la séquence table ronde, on redonnera la parole juste après. On va vous proposer un autre regard sur le sujet. Madame Julie Reynaud, Madame Geneviève Feuillade, je vous invite à nous rejoindre, et elles vont se présenter juste après. L'idée, c'était de pouvoir avoir un point de vue, voilà, un peu plus extérieur sur le sujet, de faire le lien aussi avec le travail que vous avez effectué. Madame Reynaud, je vais commencer par vous, je crois que vous êtes une ancienne élève de l'école, donc, vous êtes en terrain connu, peut-être nous dire ce que vous avez pensé de cette présentation, quel est votre regard en tant que professionnelle du monde des déchets, sur ce projet, et le lien avec votre expérience.

**Julie Reynaud :** Bonjour, Julie Reynaud, donc, je suis effectivement une ancienne ENSILienne de la promotion 99, donc, ça commence à remonter, mais j'étais assise comme vous aussi, et donc, j'ai appris beaucoup de choses bien sûr à ENSIL, mais y compris sur la partie que j'ai décidé en dernière année de prendre un peu la spécialisation déchets. Donc, les déchets, ça ne fait pas rêver, donc, c'est sûr qu'à un moment, ben, forcément, on se dit « c'est sympa d'aller travailler dans les déchets, mais qu'est-ce qu'on y fait exactement ». Alors, aujourd'hui, je fais quoi, donc, après 25 ans maintenant, et bien, je suis chargée d'études des formations à l'Office International de l'eau. L'Office International de l'eau qui fait des formations, mais sur la thématique aussi de déchets, donc, aujourd'hui, je suis responsable de cette thématique, et donc, ça fait 4 ans, et ça s'adresse aux professionnels du secteur qui voudraient approfondir, ou pour les nouveaux arrivants donc, ça peut aller de la déchetterie à l'installation de stockage de déchets, à l'incinérateur, traitement thermique, méthanisation, compostage. Et donc, avant d'être formatrice à l'Office International de l'eau, j'ai été pendant 20 ans dans une exploitation, dans un grand groupe, où j'ai exploité un site, des sites de compostage, de tri et une usine d'incinération. Donc, l'idée, aujourd'hui, pour moi, c'est vraiment d'apporter un peu ce regard. Je suis locale, donc, c'est assez intéressant, j'avoue, et puis pour dire qu'on est quand même à un moment assez charnière, donc, je trouve ça très intéressant, justement, puisqu'on est sur un renouvellement d'équipement. Alors, un renouvellement d'équipement, ça n'arrive pas tous les jours, c'est, bon, 30 ans là, à peu près, on est vraiment sur des durées comme ça, les installations de stockage, on est sur ça, et c'est de se dire « est-ce que c'est un moment important dans la vie d'une installation », puisque soit on refait à l'identique, on ne se pose pas trop de questions, et puis on voit comment ça se passe, soit, en fait, on se dit que c'est une opportunité. Et je trouve qu'aujourd'hui, ce qui est présenté est plutôt pris dans ce sens de l'opportunité, il faut réfléchir à la fois à comment diminuer, bien sûr, la production des déchets, et ça, c'est important parce qu'on est un professionnel du monde des déchets, il faut quand même se dire qu'on travaille aussi pour l'environnement. Quand on travaille dans le monde des déchets, on fait de la collecte, on traite, on valorise et derrière, on essaye de limiter l'impact environnemental du déchet. Certes, une installation de traitement, parfois, on se dit « ben, si on peut apporter des nuisances et des contraintes, malgré tout, il faut traiter nos déchets ». Donc, en fait, la complexité, en fait, d'un tel projet, c'est de pouvoir prendre en compte les niveaux locaux, territoriaux, politiques aussi bien sûr, et après, une fois qu'on a vu ces éléments-là, c'est de faire un choix, et effectivement, on est à ce moment important au niveau du choix et de la technique à choisir. Et dans le monde des déchets, d'aussi de mon expérience, c'est d'essayer de se dire « prendre du recul avant une vision large, ne pas opposer les différents principes et procédés les uns aux autres, parce qu'il n'y a pas : « c'est bien, ce n'est pas bien, et ça, ça marche, et ça, ça ne marche pas ». C'est complémentaire, on ne peut pas travailler

aujourd'hui dans le monde des déchets sans trier, sans faire de la prévention, mais en même temps, on a toujours des déchets, comme le disait Mathieu tout à l'heure, le zéro déchet, OK, déjà, le zéro plastique en 2040, je ne suis pas sûre qu'on y arrive, mais voilà, le zéro déchet, on ne va pas y arriver. Donc, l'idée, c'est de rationaliser tout ça, de mettre les installations et essayer de dimensionner au plus juste. Et ça, c'est la complexité du projet, et y compris aussi d'avoir un minimum d'impact environnemental, et pour faire tout ça, heureusement, il y a une réglementation Européenne, Française qui, derrière, vient un peu faire les garde-fous sur cette partie-là. Donc, voilà un peu, enfin, c'est un peu peut-être général, mais effectivement, il faut avoir cette vision globale, et le monde des déchets, ben, effectivement, on met dans la poubelle, mais il se passe derrière,

une fois que c'est dans la poubelle, il se passe énormément de choses, il y a beaucoup d'étapes, beaucoup de technicité aujourd'hui, de plus en plus de complexité, et voilà, donc, ce n'est pas si simple, donc, la réflexion est plutôt importante surtout à l'instant T, et cette concertation est très intéressante.

**Animateur :** Merci beaucoup pour votre réflexion large au-delà du traitement des déchets au sens strict, c'est intéressant. Justement, Madame Feuillade, vous enseignez dans cette école, vous êtes responsable de la filière des futurs professionnels de ce secteur, est-ce que vous pouvez nous dire un petit peu ce que vous faites ici, même si la plupart d'entre vous connaissent, et surtout les enjeux de la formation de tous les futurs professionnels qui vont œuvrer dans ce secteur, et peut-être pourquoi pas un jour, dans la future usine, si elle est construite.

**Geneviève Feuillade :** Alors, effectivement, peut-être déjà pour rappeler les formations dans le domaine de l'eau et de l'environnement sur Limoges existent depuis 50 ans, voilà, donc, Limoges est vraiment positionné en termes de formations, de formations d'ingénieurs, et la problématique au départ dans la formation, c'était principalement l'eau, l'eau potable, les eaux usées, puis le déchet est rapidement apparu, alors, quand on regarde, les problématiques déchets sont beaucoup plus récents que les problématiques de traitement des eaux, mais dès lors qu'on a commencé à s'intéresser au niveau ingénierie et technicité aux problèmes du déchet, l'école d'ingénieurs s'est directement positionnée pour intégrer dans sa formation, une formation technique adaptée à la gestion et au traitement des déchets. Et des formations de ce type, il y en a très peu en France, il est important de le souligner parce que quand les industriels recherchent des ingénieurs formés sur la problématique déchets, et bien, finalement, il y a Limoges, et puis il y en a un petit peu par-ci par-là, on voit apparaître des Masters, quelques formations complémentaires. L'Office International de l'eau apprend en formation continue, mais en tout cas, en formation vraiment sur les déchets.-Limoges est fortement positionné, ce qui explique la raison pour laquelle aussi nos étudiants se placent excessivement bien sur des postes d'ingénieur en matière de problématiques déchets, parce qu'il y a la demande, il y a des besoins, et parce qu'il y a peu de formations. Alors, ensuite, dans la salle, il y a Julie qui est là, qui est une ancienne et qui travaille sur les déchets, il y en a d'autres, je ne vais pas rappeler les années de formation, mais aussi anciens qui aujourd'hui occupent des postes importants et qui sont des acteurs territoriaux. Il y a aussi dans la salle des partenaires, et il est très important pour notre formation de travailler avec les partenaires locaux, on a parlé tout à l'heure des visites d'installation, alors, effectivement, l'incinérateur se visite en cinquième année, et aujourd'hui, nous avons des étudiants de 3<sup>e</sup> année, de 4<sup>e</sup> année et de 5<sup>e</sup> année, mais qui débutent, on n'a pas eu le temps de faire la visite encore. Ça va venir. On visite aussi le centre de Noth où on va voir, alors, on a pu découvrir son évolution, la fermeture des casiers, aujourd'hui, le fait que les déchets n'arrivent plus et ne sont plus stockés sur Noth, mais en tout cas, nos étudiants vont visiter ce centre tous les ans, on travaille avec le SYDED, on a nos étudiants qui font des stages auprès des partenaires locaux, la Boîte à papier, voilà, donc, il y en a plein, là, qui ont déjà fait des stages chez nos partenaires locaux avec qui on a parlé d'ALVEOL aussi avec qui on va avoir un projet d'élèves ingénieurs sur la caractérisation des déchets cette année. Donc, on a besoin ce réseau local pour pouvoir associer à notre formation, l'expérience du terrain, et ça, c'est quelque



chose auquel on tient énormément et qu'on veut continuer vraiment à entretenir. Dans ce qui concerne aussi la recherche, puisque là, on a des étudiants qui sont formés initialement à devenir des ingénieurs, certains d'entre eux vont poursuivre sur de la recherche, donc, on a des étudiants qui font des thèses, qui font de la recherche pointue sur les problématiques du déchet, sur les installations. Les premiers PTMB (pré-traitement mécano-biologique), à Limoges, on a travaillé le prétraitement mécanique et biologique des déchets qui était le cas d'ALVEOL et pour lequel les PTMB ferment pratiquement tous maintenant parce qu'on connaît les limites, mais on a travaillé en recherche sur ces sujets, et puis on travaille aussi beaucoup en recherche sur des problématiques liées aux pays en développement qui, eux, ont une gestion des déchets qui est très différente de la nôtre, mais la problématique reste existante aussi. Donc, on reçoit des étudiants en lein au quotidien avec des pays africains pour travailler avec eux sur la caractérisation des déchets, on n'a pas tous le même déchet en fonction des régions, des pays, de l'urbanisation. Pour travailler sur des solutions techniques envisageables techniquement et financièrement. Donc, on a ouvert un centre de compostage au Togo avec des étudiants qui faisaient des essais, on mène toujours un travail parce que le déchet, il passe nos frontières, et c'est une problématique qui est nationale et internationale. Donc, nos étudiants, on les sensibilise fortement à ça, donc, ils ont une approche technique, ils ont aussi, on a dit, une réglementation qui évolue de façon incessante et excessivement rapidement sur les problématiques déchets aujourd'hui, donc, ils ont besoin d'avoir des cours en droit de l'environnement, de connaître toute la réglementation, et puis derrière, il y a du suivi analytique : on a parlé des émissions, alors, je vais peut-être titiller un peu, c'est bien sympa de dire qu'on est à 0.01 %, mais ça n'empêche que l'émission, elle est locale, et que ce 0.01 % ramené sur l'ensemble des émissions nationales, lorsqu'elles sont très localisées sur un petit périmètre, elles peuvent devenir, finalement, importantes et concentrées en termes de pollution. Donc, tout ça, il y a des suivis, il y a de l'analyse pour le garantir, et c'est important que nos étudiants aient aussi ces connaissances-là et puissent participer à cette démarche. Alors, tout ça, c'était pour introduire un peu : ce qu'on fait, comment on les forme, dans quoi on les forme, cette analyse en toute critique, mais c'est une problématique qui est très sociétale. Quand on va travailler sur l'eau, tous, on ouvre notre robinet, on va avoir de l'eau potable, on tient notre chasse d'eau, notre eau usée s'en va. Est-ce qu'on se pose la question réellement de savoir quel est le geste citoyen qu'il faut faire, effectivement, pour consommer un peu moins d'eau, essayer de limiter nos usages, mais ça va s'arrêter là. On ne se pose pas la question de ce qu'on a rejeté, comment ça se mélange et comment il faudrait le trier. Quand on va travailler sur une problématique de déchets, on va générer nos déchets qu'on va mettre dans notre poubelle dans la cuisine, et ce qu'on va mettre dans la poubelle, il faut que nous-mêmes, on ait la responsabilité de le trier, de l'emmener sur un lieu de collecte, en apport volontaire ou non, de prendre conscience que si on a mal fait notre tri, et bien, derrière, on a une filière qui fonctionne mal, et cette prise de conscience de nos actions du quotidien, elle est vraiment très présente sur la problématique du déchet. Donc, on est, quand on travaille sur le déchet, sur des approches environnementales, mais avec un engagement personnel et sociétal qui est très différent sur le déchet. Notre eau, quand on va ouvrir, tirer la chasse d'eau et que ça part, ça part dans une canalisation, donc, on n'a besoin de personne pour transporter l'eau, elle va s'écouler toute seule. Nos déchets, on en a parlé, quand on va les emmener de chez nous à la station de traitement, il va falloir transporter, et là, c'est une autre problématique, donc, les enjeux environnementaux sont encore beaucoup plus marqués, donc, toute cette approche-là, cette prise en considération, elle demande une ouverture encore plus large, et puis quand on va parler... aujourd'hui, on parle d'une incinération, d'un traitement, d'une valorisation énergétique, mais il n'y a pas que ça, on a parlé d'enfouissement, on a vu, il y a des déchets types, ou encore quelque chose, on a le centre de tri, on a une collecte à mettre en place, on a... donc, tout ça, c'est tout un monde qui est beaucoup plus large que celui du domaine de traitement de l'eau, on arrive à la station d'épuration et on a une station qui traite toutes nos eaux usées. Et on a une station qui produit notre eau potable. Enfin, plusieurs parce qu'on les a sur les communes, mais voilà, on est sur des problématiques qui ont un avenir beaucoup plus large en termes d'évolution technologique, et d'évolution sociétale, de prise de conscience, de responsabilité commune, donc,

je pense que c'est vraiment, quand on aborde cette problématique déchets, quelque chose qui touche notre société au même titre que les problématiques d'eaux usées ou vont toucher notre société, mais qui la touche de façon beaucoup plus complexe, et sur lesquels il faut qu'il y ait une attitude de chacun qui soit encore plus respectueuse pour assurer ce tri à la source, une OMR, une ordure ménagère résiduelle de qualité et de faible quantité. Et justement, nos étudiants, aujourd'hui, ils ont travaillé sur ces sujets-là.

**Animateur :** Alors, on va peut-être y revenir juste après. Je voulais juste rebondir par rapport à ce que vous disiez, ce regard un peu global et cette connexion à la fois professionnelle au sujet environnemental, ça décrit ce que vous disiez, que c'est une vision assez générale. Est-ce que le métier, il a changé, justement, au regard de tout ce nouveau contexte ? Par rapport au moment où vous avez démarré, là, on parle de la nouvelle usine pour les prochaines décennies, est-ce qu'il y a des changements dans le métier ?

**Julie Reynaud :** Bon, tout à fait, il y a des changements dans le métier, il y a des changements à la fois, on va dire, en termes d'évolution de fonctionnalités par métier, un trieur il y a 20 ans ou 30 ans, ce n'est pas le même qu'aujourd'hui. On va parler de tri en manuel, maintenant, on parle de contrôleur qualité à la sortie d'une unité extrêmement technique et mécanisée, donc, de plus en plus parce qu'on abandonne de plus en plus les petites installations, et ensuite, bien sûr, à cause de la réglementation, alors, puisqu'aujourd'hui, on parle de traitement thermique et d'incinération, comme le disait, effectivement, Mathieu sur la partie réglementaire, il y a des évolutions depuis 2002 non négligeables, bien sûr, sur le traitement des fumées parce que voilà, il y a de plus en plus de techniques, plus de technologies pour pouvoir analyser les différents polluants, et c'est tant mieux, même si c'est beaucoup de contraintes quand on est exploitant, mais derrière, ça demande une totale transparence. Aujourd'hui, chaque rejet est analysé toutes les secondes, toutes les minutes, sur 365 jours, il n'y a rien qui passe au travers, et en plus,

c'est extrêmement complexe, il y a des comptages, des choses comme ça. Et il y a encore une nouvelle évolution, et aujourd'hui, on ne peut pas faire une installation sans parler de meilleures techniques disponibles, alors qu'il y a 10 ans, on parlait comme ça des meilleures techniques, mais qui n'étaient pas imposées. Là, depuis l'année dernière, et il y a un arrêté très important qui est sorti, donc, aujourd'hui, c'est une obligation, on ne peut pas faire ce qu'on veut aujourd'hui pour la gestion des déchets. Effectivement, il faut connaître ces contraintes pour pouvoir faire ces choix dont je parlais tout à l'heure, et comme vous parliez tout à l'heure de traitement des fumées, et puis double filtration, aujourd'hui, c'est quelque chose, qui n'est pas encore mis en œuvre. Alors, c'est vrai que pour les installations, c'est de faire ce qui est réglementaire, et si en plus, on peut aller plus loin, c'est ça aussi, cette réflexion en local, de voir ce qui est possible si on peut aller plus loin, et c'est toujours mieux parce qu'on part quand même pour plusieurs années, et puis il faut évoluer. Donc, voilà, sur les métiers, en tous les cas, bon, là, plus d'incinération, mais le compostage, c'est pareil, les réglementations s'intensifient, la valorisation des boues en épandage, pareil, il y a des contraintes beaucoup plus importantes, et c'est à nous, effectivement, d'avoir, comme le disait Geneviève, un produit de qualité avec... Bien sûr, quand je parle de l'évolution des métiers, mais aussi de l'évolution du déchet puisque ce qu'on va mettre effectivement dans l'incinérateur aujourd'hui n'a pas du tout la même caractéristique que ce qui sera introduit dans les 10 prochaines années, on va sortir le biodéchet, on va avoir moins, peut-être, de plastiques, cartons, mais malgré tout, les PCI, ils ont légèrement évolué, et du coup, les techniques aussi vont évoluer. Donc, c'est ça, la complexité dans des projets comme ça, de se dire « où je vais pouvoir être dans 10 ans, dans 15 ans ». Voilà, on ne va pas construire ça pour 2 ans, on va construire ça pour une durée, et donc, là, il faut pouvoir se permettre un maximum d'éventail, et c'est effectivement assez complexe.

**Animateur :** Et ça reste intéressant.

**Julie Reynaud :** Ah, mais c'est passionnant. Alors, là, ce n'est pas du tout rébarbatif, non, non, le monde des déchets, c'est extrêmement complet, et puis voilà, vous pouvez voir toutes les techniques aujourd'hui, il y a

beaucoup de techniques qui sont utilisées aussi dans l'eau, dans le traitement des eaux qui arrivent aussi dans le traitement des fumées, pour le traitement des odeurs, voilà, c'est extrêmement foisonnant, et puis bien sûr, il y a aussi des R&D, il y a des choses où on s'est dit, ben, c'était des bonnes idées, les tris mécanobiologiques, il y a 10 ans, c'était une bonne idée, aujourd'hui, ce n'est plus l'idée, la réglementation dit « ben, non ». On a expérimenté, mais ce n'est plus la solution parce qu'en France, on a choisi du tri à la source, donc, voilà, c'est comme ça. Ce sont aussi des décisions réglementaires qui font aller aussi vers la recherche et de le développement (R&D) de façon différente. Voilà, c'est en plein mouvement, il y a plein de choses à voir, et effectivement, il ne faut pas les occulter sur ces types de projets.

**Animateur :** Merci beaucoup. Avant de redonner la parole à la salle, est-ce que vous pouvez nous dire, justement, sur quoi vous avez commencé à réfléchir avec vos élèves, un petit peu en fait une concertation dans la concertation ?

**Geneviève Feuillade :** Tout à fait, nous avons fait une concertation dans la concertation. Donc, les étudiants ont travaillé par groupes, donc, ils ont créé, en fait, 8 groupes, il y a un mélange d'étudiants de 4<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> année, et en fait, ils se sont posés des questions, ils ont réfléchi ensemble, alors, à des problématiques relatives aux flux, aux quantités générées, à l'évolution sur le long terme, ou ils ont réfléchi, du coup, à des dimensionnements par rapport à ces évolutions de flux. Ils ne sont pas rentrés dans la technique du procédé de traitement, ensuite, ils ont aussi réfléchi sur des problématiques d'impact pour les riverains, comment aujourd'hui faire de la sensibilisation ? comment réussir à, finalement, avoir de la concertation peut-être amont ? ou des réflexions sur la façon de réduire ces quantités de déchets. Voilà, donc, en fait, on a été sur une approche, là, justement, moins technique et plus ouverte sur l'amont, du coup, sur ce déchet qu'on génère, comment le générer différemment, en quantité et en qualité. Donc, ils ont vraiment là-dessus réfléchi à apporter beaucoup d'idées, de solutions, alors, elles ne sont pas toutes présentées ce soir, mais pour certaines, ce sont des questions qu'ils vous posent ou des propositions de solutions, de choses, farfelues ou pas, mais en tout cas, ce qui est intéressant, c'est que je pense qu'ils puissent vous le présenter.

**Animateur :** Bien sûr.

**Geneviève Feuillade :** Voilà, venez à côté de nous, là, et puis on a nommé dans les groupes, des rapporteurs, donc, ils vont peut-être pouvoir faire un petit rapport pour venir parler de points qui sont ressortis de leurs discussions.

**Animateur :** Ce n'est pas facile, mais est-ce qu'il y a quelques volontaires pour nous dire assez brièvement, ce n'est pas un exercice facile, il va falloir condenser des heures de réflexion sur quelques minutes de présentation. Avant, peut-être qu'on a une nouvelle question. Est-ce qu'il y a un ou deux volontaires, quelqu'un veut commencer ? Alors, je ne sais pas comment vous vous êtes préparé, mais est-ce que vous pouvez essayer de synthétiser en... alors, je ne sais pas si vous allez tous prendre la parole, mais en peut-être 2 minutes, 1 ou 2 minutes, le fruit de votre travail qui pourrait être, ensuite, versé à la concertation parce que ce que vous avez fait, ça doit être utilisé par la suite, donc, vous n'allez pas tout nous dire ce soir, mais ce sera sans doute retenu par la suite sous une forme ou sous une autre, donc, on vous écoute.

**Étudiante :** Alors, comme l'a dit Madame Feuillade, on a travaillé sur différentes thématiques, donc, liées à ces déchets, le groupe que je représente, notamment, a parlé d'évolutions des flux des ordures ménagères résiduelles au cours des années futures, on a parlé de réductions de ces déchets, de l'amélioration de la qualité de ce flux via les différentes valorisations qui existent, qui sont déjà mises en place, donc, on a parlé de geste du quotidien qui peut être citoyen, qui peut être dans la consommation, dans la réduction du gaspillage, que ce soit alimentaire ou que ce soit d'autres types de consommation, du mieux consommé, de l'écoconception. On a parlé également d'un sujet qui est très important, qui est la sensibilisation, par exemple, en milieu

scolaire, on nous répète depuis très très longtemps qu'on est la génération qui a le plus, justement, de conscience écologique, on espère que cette dynamique, elle continuera pour les générations futures. Et on parlait, effectivement, aussi d'incitations au tri parce qu'il s'agit d'une envie qu'on a aujourd'hui, mais il faut s'en donner les moyens, on parlait notamment du système dans notre pays où ils ont plus de moyens de tri différents avec davantage de poubelles, on parlait de facilités à l'accès aux installations de tri, c'est déjà le cas en centre-ville, par exemple, Limoges Métropole qui met en place des essais pour la collecte de biodéchets, qui pourra être étendu à d'autres zones dans Limoges.

**Animateur** : Les porteurs de projets vous écoutent, donc, profitez-en.

**Étudiant** : Nous, on a plus parlé de l'évolution, justement, des OMR sur 30 ans, et plus des questions de flux, et en fait, on a regardé la composition des déchets ménagers et on a remarqué qu'il y avait environ 30 % de déchets qui sont, en fait, compostables, donc, on s'est dit qu'en développant, enfin, sur ces 30 ans, on a risqué, justement, de pouvoir développer la filière du compost et même certains déchets qui ne sont pas forcément recyclés actuellement, mais qui peuvent devenir... alors, certaines charges de recyclage vont pouvoir être d'autant plus développées, ça serait possible de réduire les tonnages, en fait, quand les quantités par habitant qui vont être envoyées à l'incinérateur, donc, dans ce sens-là, on pensait que pour le dimensionnement, vous pouvez penser, enfin envisager une réduction, mais après, on s'est également posé la question de « ben, est-ce que ? »... on n'avait pas vraiment le chiffre, donc, est-ce que le nombre d'habitants, enfin, la population va augmenter ? d'après les prévisions, ce qu'on a vu, ça avait l'air d'être un peu stagnant. On réfléchissait aussi à l'objectif des 14 % de réduction, est-ce que c'était réellement possible, parce que pour l'instant, depuis 10 ans, on voyait que c'était à peu près les mêmes quantités, mais du coup, vous avez aussi parlé de ça tout à l'heure, donc, probablement le plus d'imports, donc, alors, ça ne l'est pas, mais ça a déjà commencé à réduire, donc, voilà.

**Animateur** : Merci beaucoup. D'autres propositions, d'autres idées ?

**Étudiante** : Alors, nous, pour réduire les OMR, donc, on voulait accentuer surtout sur le tri, et pour ça, proposer une installation financière, mais bonifiante pour éviter que ce soit mal vu de la part des gens.

**Étudiante** : Alors, nous, on a plutôt parlé des actions de territoires, et comment inciter les gens à faire du tri, et on s'est demandé si on ne pouvait pas mettre en place un permis déchets, comme le permis de conduire, et effectuer des formations pour apprendre aux gens à trier, et voilà, et également, on s'est dit que la sensibilisation, il fallait qu'elle commence quand on était tout petit, donc, sensibiliser beaucoup les enfants, et également les parents, souvent, quand ils font les courses, il font souvent les courses en fonction de ce que leurs enfants demandent, donc, si on les sensibilise, on se dit que les parents seront aussi sensibilisés.

**Animateur** : Merci. Permis déchets, ça, c'est concret. Votre idée, peut-être qu'il y aura des questions, après, de la scène.

**Étudiant** : On a abordé la question de comment faire accepter à la population, les infrastructures de valorisation énergétiques comme les centrales thermiques, donc, pour faire accepter ça, justement, il faut rendre ça beau, il faut rendre ça attractif, la centrale, peut-être, de déchets de Limoges, elle a commencé par mettre deux ruches, la veille, pour donner un indicateur vivant, quelque chose de rassurant, il faut aller plus loin. Assimiler vraiment cela à un parc naturel, rendre ça vivant, rendre ça attractif, mettre quand même des bulles en végétaux, attirer des artistes pour rendre ça coloré, ça sera rassurant, vraiment établir la confiance que vous l'avez justement dit, de la confiance, et jouer franc jeu avec les indicateurs de qualité de l'air, des applications qui donneraient en temps réel les données de pollution, et justement, de propreté de la station. Donc, des rapports réguliers dans la confiance, voilà, vous l'avez justement dit.

**Étudiante :** Alors, toujours dans le dans le même sens, sachant qu'aux alentours de l'incinération, l'immobilier va diminuer en termes de valeur, on propose, par exemple, aux populations les plus proches de ces centres de les aider au niveau des nuisances sonores, par exemple, à l'installation de double vitrage, soit l'installation, et en fait, soit des prises en charge en partie, ou par exemple, pour de l'énergie ou de l'eau chaude sanitaire, ça soit apaisé. On compte un peu plus à grande échelle pour eux qui sont un peu plus proches des différents centres d'incinération. Dans ce sens, en fait, il y a l'immobilier qui diminue en termes de valeur, mais ils ont une contrepartie en termes d'avantages vu qu'ils sont proches. Et la plateforme, pour la transparence, ça va permettre de se rassurer, de rassurer les prochains occupants sur le non-risque d'occuper ces différents terrains.

**Étudiant :** Alors, par rapport à la sensibilisation et à la communication avec la population, on a pensé aussi à informer davantage la population par rapport au devenir des déchets, par exemple, pour reprendre avec l'UVE, leur dire davantage qu'il va y avoir une récupération énergétique, et du coup, c'est vraiment important pour la transition énergétique, insister, sur l'endroit où vont les déchets une fois qu'ils sont été triés, justement, les inciter à trier davantage, plus les informer aussi par rapport au zéro déchet, leur donner davantage de solutions, comment faire pour produire moins de déchets et consommer moins ?

**Étudiant :** Si je peux juste ajouter un truc sur cette sensibilisation, je me souviens que ça avait été évoqué, le fait qu'on est une génération de jeunes, et même la génération de nos parents s'y met aussi, et on est beaucoup sur les réseaux sociaux, et peut-être sensibiliser par rapport... en utilisant les réseaux sociaux.

**Étudiante:** Juste pour ajouter à ce qui a été dit, en complément à la formation à la sensibilisation qu'on pouvait faire, ce serait également bien, potentiellement, de montrer aux gens quel intérêt ils pourraient avoir à consommer moins d'emballages, par exemple, ou encore à consommer, disons, de façon plus propre, quel attrait pour avoir à consommer plus à Limoges qu'ailleurs, et à consommer justement de façon beaucoup plus intelligente, à réfléchir aux déchets qu'ils engendrent.

**Animateur :** Merci. D'autres compléments, ou... non. Je crois qu'on peut vous applaudir parce que... ce n'est pas facile.

### *Applaudissements*

**Animateur :** Et puis il y a plein d'idées. Est-ce que dans la salle, vous avez des questions ou des choses à ajouter, qui n'auraient pas été dites ? Peut-être de la part de... alors, madame, au fond.

**Participante :** Bonsoir, moi, je voulais savoir, techniquement, parce qu'on parle d'écologie, tous, mais quelle est la première action que vous menez au quotidien vous-mêmes, les jeunes, dans votre manière de recycler les déchets ?

**Étudiante :** Je pense que comme tout le monde, déjà, on fait le tri parce qu'en plus, à Limoges, il y a une bonne section de tri, donc, on peut mettre pas mal de choses au tri sélectif, dans les poubelles. On utilise aussi pas mal le compost, enfin, les lieux de compost qui se développent dans la ville de Limoges, et on essaye de consommer le moins possible d'emballages. Voilà, c'est clair, ça répond à votre question.

**Participante :** Vous parlez de déchets recyclés. Les déchets qui ne se recyclent pas, c'est ça, ma question.

**Étudiante :** Ben, justement, par exemple, il y a tout ce qui est le compostage, on peut vachement l'utiliser, et il y a pas mal de choses mises en place, et comme j'ai dit, à Limoges, même dans notre école, donc, c'est facile de venir l'utiliser, et par le regard aussi de ce qu'on consomme, ne pas utiliser trop de choses avec des déchets qu'on va jeter dans la poubelle grise.

**Étudiante** : Ben, personnellement, je fais le marché de Limoges, donc, je consomme le local, et j'essaie de ne pas trop acheter dans les supermarchés et tous les emballages. Voilà.

**Étudiant** : Et on utilise nos propres sacs quand on va faire les courses.

**Geneviève Feuillade** : Je voudrais juste rajouter aussi que nos étudiants participent à de l'accompagnement scientifique auprès des scolaires, ils vont dans les classes et ils font des projets scientifiques pendant l'année, donc, on a à peu près 25 étudiants par an qui vont dans des classes du département de la Haute-Vienne, et qui vont avec les enfants faire des ateliers scientifiques toute l'année, et des ateliers scientifiques entre autres sur les déchets. Donc, ils font découvrir aux enfants ce qui est un déchet, la composition, les différents matériaux, comment aujourd'hui on peut le valoriser, ils participent aussi à la fête de la science, ils viennent, en fait, rencontrer le public de jeunes, mais tout type de public, on participe à la Nuit Européenne des Chercheurs, à tout un tas d'événements qui lient la science et la société, et ils sont excessivement engagés dans cette démarche.

**Animateur** : Je ne sais pas s'il y aura d'autres questions, mais peut-être à chaud, qu'est-ce que vous avez pensé de ces idées, messieurs les professionnels ?

**Mathieu Jarry** : Merci pour ces contributions, et au vu de la qualité, c'est sûr que ce sera versé sur le site internet. Parmi les grandes idées, effectivement, la sensibilisation, devoir en faire toujours plus, il y a des choses qui vont aller dans ce sens-là, et on les retient. Le côté attractif dans le site, encore plus attractif, oui. Petite anecdote, sur une usine d'incinération à Copenhague, il y a sur le toit une piste de ski, et un mur d'escalade. Effectivement, des choses à construire comme ça, et le côté un peu des artistes, ça, ça plaît beaucoup. Et puis sur le côté confiance et transparence, oui, effectivement, aujourd'hui, on est resté dans un cadre réglementaire, effectivement, on s'adresse à un cercle d'un certain type de public à certaines conditions. Il faut qu'on aille au-delà, et ça, je peux l'annoncer assez rapidement, indépendamment du futur projet ou pas, sur l'installation existante, nous irons dans ce sens-là, et les données 24 heures sur 24 seront accessibles sur un site internet. Donc, il y a déjà des choses qu'on a en tête, en tout cas, c'est des notions qui sont très intéressantes, et bien évidemment, on va les regarder de près, et je pense, j'espère, en tout cas, que certaines seront retenues... si le projet se poursuit.

**Animateur** : Emmanuel, peux-tu nous donner ta réaction, également ?

**Emmanuel Lathière** : Oui, effectivement, je m'associe aux remerciements de Mathieu, et c'est toujours intéressant d'avoir ce regard extérieur des jeunes, parce que maintenant, nous, on est un peu moins jeunes. On fait un certain nombre de choses, déjà, que vous avez dites, mais je crois que... moi, peut-être pour rebondir sur vos propositions, notamment par rapport à cette notion de confiance, de transparence, il y a un vrai message important, je pense, à faire passer, ça a un peu été dit par Madame Feuillade tout à l'heure, en fait, les déchets, c'est un sujet récent dans notre société, parce qu'à partir du moment où on a pris conscience de cette consommation de masse, de cette production de coût, de temps de déchets est de plus en plus importante, ça nous a fait prendre conscience, nous, on va dire, les acteurs publics du déchet, les techniciens, mais aussi, bien sûr, les élus, que c'était un sujet qui n'était pas un sujet tabou, parce qu'en fait, pendant des années, des décennies, les déchets, voilà, « je m'en débarrasse ». Voilà, il y a un très bon bouquin comme ça d'un sociologue qui a été écrit, ce qui s'appelle Homo Detritus, et je vous invite à le lire, et en fait, il y avait cette notion, voilà, « je me débarrasse de quelque chose ». OK, ça reste toujours du déchet, mais je pense qu'aujourd'hui, quand on parle d'économie circulaire, c'est un vrai changement de société qu'il faut avoir, on a parlé de prévention, mais maintenant, on est au-delà de la prévention, et du coup, il faut voir dans les déchets une ressource. Donc, je pense que c'est une conclusion, et cette conclusion, elle va dans l'autre sens, voilà, histoire de dire « soyons transparents, de cachons rien », en fait, et on n'a rien à cacher, tout est fait

parce que c'est réglementé, donc, tout est fait sérieusement, en tout cas, le mieux possible, bien entendu, donc, la transparence, pour amener la confiance, et aussi pour amener au changement de comportement, parce qu'effectivement, on demande beaucoup aux usagers, le changement de comportement, il n'est pas simple, il n'est pas facile, il ne s'agit pas d'être dans l'agressivité en disant, voilà, « il faut que vous diminuez vos déchets à tout prix », sauf que c'est vrai que le metteur sur le marché au départ, ce n'est pas le consommateur. Le consommateur, il achète avec ses moyens, sa configuration du moment, mais voilà, on est dans un changement vraiment, je pense, aujourd'hui, de vision qu'on peut avoir sur les déchets, et c'est une vision d'économie circulaire, de jouer sur tous les vecteurs de développement qui doivent nous permettre de changer les choses.

**Animateur** : Il est bientôt 20 heures, on ne va peut-être pas vous retenir trop longtemps. Est-ce que la garante ou les élus qui sont présents, vous avez une réaction, ou vous voulez commenter ce que vous avez entendu ?

**Edmond Lagorce, Syded 87** : Nous, les élus nous avons des exigences. Donc, on ne veut pas dire qu'on est parfaits, prévention des déchets pour préparer l'avenir les déchets, la loi nous a fixé des objectifs, ce qu'on appelle la tarification incitative. Vous avez deux formes de tarification, soit la TOM, qu'on appelle la Taxe des Ordures Ménagères, soit la redevance. En plus, je suis Président d'un Syndicat de traitement des ordures ménagères, et on a mis la tarification incitative. La loi dit 10 millions en 2020, et 25 millions en 2025. Ça, c'est facile à dire, mais à mettre en place auprès des élus, des usagers des élus, c'est très compliqué, parce que la tarification incitative, elle part d'un bon geste, ça veut dire, on paye en fonction de ce qu'on produit. C'est comme l'eau et l'électricité, vous avez une part d'abonnement et une part de consommation déchets. Mais ça, c'est très compliqué à faire entrer dans les habitudes des gens pour changer leur façon de faire pendant 30 ans, 40 ans et toujours au lendemain, il faut trier, il faut l'amener à l'apport volontaire, et ils ont tous une raison pour ne pas le faire. C'est la mamie qui a 80 ans, qui n'a pas de voiture, qui n'a personne, « comment je fais pour amener mes déchets ? » Voilà, il y a tout ça, et derrière, il y a des coûts. Il y a des coûts derrière, et le problème dont on ne parle pas souvent dans les politiques déchets, c'est le coût. Quelles sont les conséquences du coût sur l'utilisateur ? Parce que je peux vous dire que quand vous augmentez la taxe ou la redevance sur les ordures ménagères, vous en entendez parler, parce qu'il y a très peu d'élus mobilisés sur les déchets, très peu. Quand vous prenez une Communauté de Communes, les déchets, on n'en parle pas, sauf pour les tarifs, c'est tout. Donc, c'est très compliqué à faire entrer, et après, ce qu'il faut dire aussi, c'est que par exemple, on va prendre les biodéchets. Les biodéchets à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, on ne le met plus dans les ordures ménagères. Ça, la loi vous dit ça, mais on fait quoi, derrière ? On fait quoi ? On va mettre du compostage individuel pour tous ceux qui ont du terrain, OK. Pour ceux qui sont en habitat collectif, on va mettre un composteur partagé mais qui gère ? qui entretient ? qu'est-ce qui est fourni ?, et il y a des solutions, mais derrière, il y a toujours un financement. C'est les financements, ils sont très chers, parce que vous avez le compost, il faut mettre des électro-composteurs, il y a plein de technologies, mais derrière, il y a un coût, et l'utilisateur dans les contextes de crise économique, c'est très compliqué à faire avancer. Et grosso modo, on parlait des consommations des déchets, il faut dire qu'en 30 - 40 ans, les DMA, ce qu'on appelle les Déchets Ménagers Assimilés, ~~ça veut dire~~, tous les déchets produits par un citoyen ont doublé, malgré tous les systèmes de prévention, parce que je pense que vous faites comme tous les autres, vous êtes sur le e-commerce. On commande par internet. Donc, quand on commande par internet, il va arriver un carton ou il y a le carton 5 fois plus grand que le contenant, et on cale avec des produits qui ne sont pas recyclables, donc, c'est très compliqué à faire changer les habitudes. Et quand on va dans les grandes surfaces, maintenant, on trouve de la viande en barquette, donc, polystyrène avec un film dessus, c'est suremballé, il y a 20 ans, on n'avait pas ça. Donc, c'est compliqué. Donc, le déchet, comme on disait, c'est quelque chose de très complexe qui touche l'économie, le social et le sociétal. Et il faut que ce soit acceptable, ça veut dire, on va dire, on va diminuer les déchets, ~~l'esprit~~ il ne suffit pas de le dire, mais penser comment on le met en place pour que ce soit supportable économiquement. On ne va pas dire à des usagers « voilà, on va mettre ça en place, mais ça

va vous coûter 2 fois plus cher », et leur réponse, les usagers viennent me voir, ils me disent « plus on trie, plus on paye ». Voilà, donc, c'est compliqué, mais tout ce que vous avez dit, je suis d'accord avec ça. On essaye de le faire passer auprès de la population, d'innover, mais ce n'est pas simple.

**Animateur** : Madame Gentil, un dernier mot, peut-être ?

**Sarah Gentil** : Voilà, alors, ce que mon collègue dit, c'est qu'il y a un monde, on peut dire, entre la réalité du quotidien et ce que l'on aimerait qui se fasse, et ce qu'on imagine. En tous les cas, moi, je vais vous féliciter, parce que vous avez quand même travaillé sur la problématique. Comme tu l'as dit, le monde du déchet, ça n'attire pas, mais même moi, au début, quand on m'a proposé de m'occuper des déchets sur Limoges Métropole, j'ai dit « ah, mais non, ce n'est pas possible », mais depuis, je trouve que c'est vraiment passionnant, donc, là, vous avez vu, il y a tellement de facettes différentes, et il y a une évolution permanente. Moi, j'ai retenu quelques petits points sur lesquels on a commencé à avancer, et on va vous rassurer, je ne sais plus qui a parlé, là, des points de collecte, d'apport collectif de biodéchets, alors, oui, il y en a 20 actuellement dans Limoges. En 2023, il y en aura plus de 170, donc, c'était une phase d'essai qui est concluante, les gens adhèrent, et quelqu'un d'autre a dit, ben, les réseaux sociaux, alors, peut-être qu'on a besoin de vous aussi, parce que nous, on est moins à l'aise sur les réseaux sociaux, on a certainement besoin de vous pour nous aider sur des actions. Le permis de déchets avec formation, je trouve ça original et intéressant, c'est à creuser. Enfin, je crois que tout le monde a trouvé ça original. L'UVE, la future UVE intégrée dans un parc paysager, donc, ça, on y a pensé, Mathieu nous a donné l'exemple, c'est au Danemark où ils ont une piste de ski sur l'UVE, nous, on ne pourra pas faire la piste de ski, mais on a pensé à un mur d'escalade, un skatepark, quelque chose, donc, ça, c'est peut-être aussi quelque chose à travailler avec vous parce qu'on n'est pas réfractaire à ces solutions, donc, on a peut-être besoin aussi de votre contribution. Enfin, voilà, j'ai trouvé qu'il y avait quand même des choses intéressantes. Merci pour le travail que vous avez fait, et puis j'espère qu'on continuera : je viens de discuter 2 minutes avec votre Directrice, et je crois que l'on va travailler ensemble sur plusieurs sujets, et on va avancer parce qu'il faut rappeler que c'est quand même la politique des petits pas, c'est-à-dire qu'on fait des petits pas, des petits pas, alors, ça ne se voit pas forcément, mais on essaye d'avancer. Comme tu le disais, les gens ne pensent qu'au porte-monnaie, et ce sont des coûts, mais on doit quand même faire face, et se dire qu'il faut avancer parce que je suis persuadée que vous êtes une génération qui va faire bouger les frontières entre... et faire accepter, et tous les jours, il n'y a pas un jour sans qu'on ne voie à la télévision, à la radio, dans les journaux, enfin, qu'on ne parle... enfin, il n'y a pas un jour sans qu'on ne parle de cette problématique du déchet, et de préserver notre planète, puisque ça va avec. Merci à vous.

**Animateur** : Merci beaucoup. Merci à tous pour votre participation. Merci à nos intervenants. Vous pouvez... parce qu'évidemment, on n'a pas abordé toutes les questions, n'hésitez pas à aller sur le site internet, et on espère que vos contributions, pour vous figurer, et à poser toutes vos questions. Merci beaucoup. On vous souhaite une bonne soirée, et vous avez tous les prochains rendez-vous aussi sur le site internet si vous souhaitez participer. Merci beaucoup.

*Applaudissements*